

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 23 mai 2019, portant déclassement de l'immeuble sis quai de la République à LE TREPORT (76) cadastré AI 121 et autorisant le Président à constater la désaffectation au plus tard le 31 décembre 2019,
- Vu la délibération de l'Assemblée générale de la CCI de région Hauts de France en date du 27 juin 2019, approuvant le report de la constatation de la désaffectation au 31 décembre 2020 et approuvant la cession de l'immeuble à la Société ADIM ;

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Thierry LEMAUFF, responsable de l'agence Abbeville-Vallée de la Bresle** de la CCI Littoral Hauts de France, à l'effet de signer le compromis de vente de l'immeuble pré-cité aux conditions reprises à la délibération du 27 juin 2019, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, 11 juillet 2019

Le Président



Philippe HOURDAIN